

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Steve Marion

Places d'accueil de la petite enfance.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 28 septembre 2016, Monsieur le Conseiller Steve Marion, a interpellé la Municipalité au sujet des difficultés rencontrées par une famille pour trouver une place d'accueil pour leur enfant en nursery-garderie à Pully.

En préambule à la réponse de la Municipalité, il nous a semblé bon de faire un bref historique.

Préambule

Le développement de l'accueil de jour préscolaire et parascolaire des enfants est une préoccupation permanente et un thème important de la politique de la Municipalité dans son programme de législature 2011-2016. Il en est évidemment de même pour le Canton au travers des mesures incitatives mises en place dans le cadre de la Loi de 2008 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

S'agissant plus spécifiquement de l'accueil parascolaire, cette préoccupation a encore été renforcée par la volonté clairement exprimée par le peuple vaudois lors de la votation du 27 septembre 2009 en adoptant le texte de l'article 63a de la Constitution du Canton de Vaud (Cst-VD) traitant de l'Ecole à journée continue dont le contenu est le suivant:

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Steve Marion**"Art. 63a Ecole à journée continue**

1 En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

2 L'accueil peut être confié à des organismes privés.

3 Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

4 Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire"

Les divers projets, actions et préavis communaux de ces 10 dernières années en lien avec l'accueil de l'enfance témoignent de cette volonté tels que :

- Mise en place de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Création de l'Association du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry et l'adhésion de notre Ville à celle-ci ;
- Mise en place des réfectoires primaires scolaires surveillés;
- Organisation des études surveillées ;
- En 2008, extension de l'Unité d'accueil pour écoliers des Alpes (ci-après UAPE) ;
- En 2009, préavis sur les besoins en développement de structures de la petite enfance pour 2010-2014 et projets de création de la garderie du Coteau et extension de l'UAPE de C.-F. Ramuz ;
- Développement permanent de l'accueil familial de jour (mamans de jour) ;
- En 2012, étude de faisabilité pour l'acquisition d'un bâtiment à l'avenue Guisan destiné à l'accueil parascolaire ;
- En 2013, création de l'accueil pour écoliers en milieu scolaire (ci-après APEMS) de Jules Loth, extension de l'UAPE de Fontanettaz et ouverture d'une salle pique-nique à Chantemerle ;
- En 2013-2014, étude des besoins scolaires et parascolaire et sondage tous ménages ;
- En 2014-2015, extension UAPE des Alpes avec transformation d'un appartement de fonction ;
- En 2014, analyse de faisabilité dans un bâtiment à l'avenue G. Guisan en vue de la création d'une garderie ;
- En 2015-2016, analyses des besoins scolaires, parascolaires et préscolaires ;
- En 2016, préavis 3-2016 « Travaux dans les collèges », création d'un APEMS au collège de Mallieu et mise à disposition de surfaces pour l'accueil parascolaire au Alpes ;
- En 2016, étude de faisabilité et modification du projet général d'architecte en vue de la création d'une garderie de 36 places dans le cadre du projet de construction des « Boverattes » ;
- En 2016, analyse de faisabilité pour l'aménagement d'un espace au centre de Pully en vue de la création d'une garderie.

Ces différentes actions ont ainsi permis :

- Nursery-garderie (préscolaire) : de créer 20 places d'accueil à Pully et d'acquérir 10 places d'accueil à Paudex, soit de passer de 74 places en 2009 à 104 places préscolaires en 2016 ;
- UAPE-APEMS (parascolaire) : de créer 236 places d'accueil, soit de passer de 84 places en 2009 à 320 places en 2016 ;
- Réfectoires scolaires : de créer un nouvel espace pique-nique de 24 places ;

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Steve Marion

- Accueil familial (mamans de jour) : de proposer des places d'accueil pour 130 enfants par une trentaine d'accueillantes en milieu familial.

Interpellation

La Municipalité répond aux problématiques soulevées par M. le Conseiller Steve Marion dans son interpellation de la manière suivante :

- 1) "Ayant été abordé par une de nos concitoyennes, je porte à votre connaissance que sa famille, arrivée dans notre ville en Juillet 2013 éprouve de gros problèmes pour trouver une place d'accueil public pour leur enfant né en décembre 2014 ! L'enfant ayant été inscrit en juin 2014 sur une liste d'attente, cela fait maintenant plus de 2 ans qu'aucune place n'a pu lui être proposée."

La difficulté pour les familles de trouver une place d'accueil en nursery-garderie (accueil préscolaire) est malheureusement déjà bien connue de toutes communes du Canton, raison pour laquelle la thématique du développement de places d'accueil pré et parascolaire avait été inscrite au programme de législature 2011-2016 par la Municipalité.

Cette problématique est liée au manque de places d'accueil à Pully et dans la région. Il faut ajouter de plus que les autres types d'accueil, soit l'accueil parascolaire pour les enfants en âge de scolarité et l'accueil familial de jour (mamans de jour) se trouvent confronté au même genre de situation de manque de places à proposer.

Dans la situation actuelle, il n'est ainsi pas possible de trouver une place d'accueil pour chaque demande de famille même 2 à 3 ans après la demande.

Certes, il existe une offre en places d'accueil proposée par des structures d'accueil privées qui vient en renfort de l'offre des communes, mais ces places ne bénéficiant pas de subvention publique, l'effort financier reste donc important pour les familles.

En 2009, la Municipalité, bien consciente de la problématique et afin d'anticiper le manque de places d'accueil en garderie, avait présenté au Conseil communal le préavis 7-2009 sur les besoins en développement de structures de la petite enfance pour 2010-2014 et projets de création de la garderie du Coteau et extension de l'UAPE de C.-F. Ramuz.

Basée sur les données connues à cette époque et une recommandation de la Fondation cantonale d'accueil de jour des enfants (FAJE) de tendre à un taux de couverture de 15% de places d'accueil par rapport à la population cible (enfants), l'analyse des besoins avait déterminé qu'une cinquantaine de place d'accueil serait à proposer.

La garderie du Coteau avait alors été créée et l'acquisition de 10 places d'accueil à Paudex décidée.

Or, avec l'évolution du marché du travail et celle de l'organisation des familles durant ces dernières années, force est de constater que les besoins en places ont été sous-évalués.

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Steve Marion

Le tableau suivant montre en effet l'évolution de la liste d'attente en places d'accueil à Pully, on constate notamment que la liste atteint en 2016 des sommets exponentiels.

Année	Total	Nursery	Garderie	UAPE/APEMS
2012	3		1	2
2013	8		6	2
2014	16	10	4	2
2015	79	47	18	14
2016	193	97	28	68
A naître		40		

2) Selon les dernières informations reçues, cet enfant est en 20ème position sur cette liste d'attente !! Ce qui est assez surprenant vous en conviendrez !!

Comme indiqué précédemment, de nombreuses familles sont en liste d'attente pour une place d'accueil du fait du manque de places.

En outre, les règles et critères d'accès à une place, notamment les priorités d'accès, sont définies de manière rigoureuse et unifiées sur tout le périmètre du Réseau d'accueil de Pully, Paudex, Belmont, Lutry (PPBL), ceci en conformité avec l'art. 31 LAJE, al. 1f . Elles dépendent étroitement de la situation spécifique de chaque famille.

Pour le Réseau PPBL, ces critères en cas d'insuffisance de places sont les suivants :

- Travail des deux parents (ou du chef de la famille monoparentale) ou parents en formation ou en mesures d'insertion ;
- Enfants déjà placés dans une structure du réseau (continuité de l'accueil) ;
- Fratries (pour éviter que des parents n'aient à modifier leurs choix sur un plan professionnel) ;
- Enfants nécessitant un accueil d'urgence ;
- Critère de proximité, considérant que l'enfant accueilli dans son quartier ou dans sa ville pourra bénéficier de la continuité de l'accueil une fois scolarisé. Pour les enfants scolarisés : critère de bien-être et de sécurité à être accueilli à proximité de son domicile.

3) "Je demande à la municipalité d'étudier le besoin en place d'accueil de la petite enfance et de bien vouloir améliorer cette situation."

La Municipalité entend maintenir son effort de développement en matière de places d'accueil de l'enfance dans le but d'apporter des solutions aux familles qui en ont besoin.


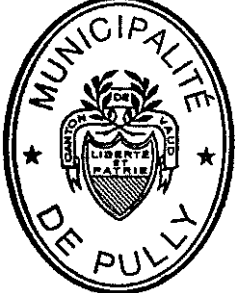

Dans ce but, une nouvelle analyse des besoins en matière scolaire et parascolaire pour les 6 prochaines années a récemment été finalisée. En outre, une étude des besoins en matière préscolaire, soit pour les nurseries et garderies est actuellement en cours.

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Steve Marion

Ces données et analyses serviront notamment de base pour établir un plan de développement des places d'accueil pour les prochaines années.

La Municipalité tiendra bien entendu le Conseil communal informé de ces démarches.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 26 octobre 2016